

MAIRIE DE PAIMPOL

Séance du 7 février 2011

Compte-rendu du conseil municipal

Date de la convocation : mardi 1^{er} février 2011

Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mil onze, le lundi 7 février, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la maison des plaisanciers sous la présidence de M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Maire.

Etaient présents : Annie MOBUCHON, Didier CALMELS, Brigitte LE SAULNIER, François ARGOUARCH, André GUILLEMOT, France LE BOHEC, adjoints – Christophe CAUDAN, Alain LE BLEIZ, Nicole DERRIEN, Jeannine LE CALVEZ, Erwan ROSEC, Yvonne CONAN, Annick CHAUSSIS, Annick COAYREHOURCQ, Camille GROT, Georges LUCAS, Marie-Line DEPAIL, Marie-Christine ROUXEL, Pierre MORVAN, conseillers municipaux.

Etaient représentées : Sandrine GUILLOU par délégation à Brigitte LE SAULNIER, Soizic DALMARD par délégation à France LE BOHEC, Jacqueline GAUDRÉ par délégation à Annick COAYREHOURCQ, Pierre-Yves LE MOAL par délégation à Yvonne CONAN, Ollivier LALLEMANT par délégation à Christophe CAUDAN, Anne-Marie BRÉ par délégation à Annick CHAUSSIS, Romain RAPIN par délégation à Alain LE BLEIZ, Loïc HUCHET DU GUERMEUR par délégation à Marie-Line DEPAIL.

Etait absent : Franck PICHON

Secrétaire de séance : Annick CHAUSSIS

Présents : 20

Représentés : 8

Votants : 28

Avant d'ouvrir la séance, M. de CHAISEMARTIN demande l'autorisation d'ajouter un point relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2011, nouvelle dotation qui remplace la dotation globale d'équipement et la dotation de développement rural. L'intervenant fait savoir que ce dossier est arrivé trop tardivement en mairie pour être proposé au précédent conseil municipal, mais que les dossiers devant être déposés en Préfecture avant le 28 février, il est important de délibérer ce jour, le prochain conseil étant prévu le 14 mars.

Les élus à l'unanimité y sont favorables.

Délibération n° 2011-008

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ZONE OSTREICOLE A TERRE A BOULGUEFF

Rapporteur : Jean-Yves de CHAISEMARTIN

La Communauté de Communes Paimpol-Goëlo a déposé un dossier d'autorisation d'aménagement de la Zone Ostréicole de Boulgueff en application du «Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor-Goëlo» approuvé par décret en Conseil d'Etat du 3 décembre 2007.

En conséquence, une enquête publique s'est tenue du 27 décembre 2010 au 27 janvier 2011 en mairies de Paimpol et Plouézec ainsi qu'à la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo.

Le conseil municipal de Paimpol est appelé à délibérer, en tant que commune d'implantation du projet, à l'issue de l'enquête publique sur le projet de zone ostréicole à Boulgueff et plus précisément sur une convention d'occupation du domaine public maritime ainsi que l'instruction du projet (zone à terre) au titre du Code de l'Environnement.

Une présentation synthétique rédigée par la communauté de communes Paimpol-Goëlo détaille les grandes lignes du projet et ses enjeux et notamment l'intérêt du projet au regard de :

- l'environnement et plus particulièrement la gestion de la qualité de l'eau en baie de Paimpol.
- l'économie du territoire et notamment le maintien d'emplois liés à la profession ostréicole dans des conditions de travail améliorées,

Plusieurs étapes sont encore à venir : déclaration de projet, enquêtes publiques en vue d'une déclaration d'utilité publique et au titre de la Loi sur l'eau, révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme par la commune de Paimpol, ainsi que des étapes plus techniques concourant à l'élaboration du projet avec les partenaires concernés.

M. de CHAISEMARTIN rappelle que le premier projet situé à la frontière entre Paimpol et Plouézec date de 1992, mais qu'à l'époque la DIREN avait donné un avis défavorable au motif que les bâtiments étaient trop prêts de la baie. Après de nombreuses études un nouvel emplacement plus en amont, mais aussi plus prêt des habitations, est donc proposé. L'intervenant insiste sur le fait qu'il s'agit aujourd'hui de donner un avis de principe sur la création ou non d'une zone ostréicole à Boulgueff. Il explique qu'à l'heure actuelle, il n'est pas question de décider de l'emplacement des hangars, de la voirie ou de l'urbanisation. Ces points seront ultérieurement examinés au fur et à mesure de l'avancement du dossier au cours des prochaines années.

Mme MOBUCHON déclare qu'elle est favorable à ce dossier, sous réserve que les préoccupations des riverains soient prises en compte comme notamment l'emplacement des hangars, le trafic routier, la préservation de la vue sur la baie.

M. LUCAS se dit également favorable au dossier, bien qu'avec le durcissement de la Loi littoral il n'imagine pas une issue favorable. L'intervenant regrette de ne pas avoir en sa possession de documents chiffrés, car l'aspect financier est important. M. LUCAS fait savoir qu'il va proposer à la CCPG d'étudier la possibilité de terrasser le terrain afin de faire disparaître les hangars derrière des haies végétales afin que les riverains puissent garder une vue agréable.

M. de CHAISEMARTIN est d'avis qu'il faut en effet déplacer les hangars et arborer l'espace afin que les habitants ne se retrouvent pas devant un mur.

Mme LE BOHEC est favorable à la création de la zone afin de développer économiquement le secteur ostréicole. Elle considère qu'il faudra également s'assurer d'une bonne cohabitation entre les différents utilisateurs à savoir baigneurs, plaisanciers, pêcheurs et ostréiculteurs. Enfin elle souhaite qu'une attention particulière soit portée aux doléances des riverains.

Mme LE BOHEC souhaite intervenir pour Mme DALMARD dont elle a le pouvoir. Cette dernière souhaite que les ostréiculteurs utilisent le plus possible le passage par la grève plutôt que par la route, afin de diminuer le trafic.

M. de CHAISEMARTIN fait savoir que la commission y réfléchit déjà. Cependant, il fait observer que le nombre d'emplacements est faible et que seuls 10 à 15 professionnels pourront s'installer, ce qui n'occasionnera pas un trafic immense, d'autant qu'il n'y a qu'une marée par mois. Revenant à la profession ostréicole qui traverse une crise importante actuellement, l'intervenant estime qu'il faut soutenir encore plus les ostréiculteurs en mettant à leur disposition cette zone qui leur permettra de se moderniser et de développer, il l'espère, une marque commerciale «huître de Paimpol».

M. MORVAN sollicite à nouveau l'obtention d'une synthèse des doléances des riverains et des engagements des ostréiculteurs. L'intervenant fait savoir qu'il est favorable au projet, ainsi qu'aux réserves qui ont été émises, parce que l'activité ostréicole est importante pour Paimpol tant au niveau de l'emploi qu'au niveau de la valorisation du produit. En outre, il constate qu'actuellement les nuisances sont éparpillées sur le territoire et qu'il est préférable de les regrouper sur une zone soumise à un cahier des charges très strict, qui devra réglementer également l'utilisation de la cale et de la grève.

M. de CHAISEMARTIN pense que la création de cette zone va inciter les professionnels à s'y installer ; quant à l'utilisation de la cale et de la grève, il défendra le principe que tout le monde doit y avoir accès.

Mme DEPAIL est elle aussi favorable sur le principe, mais attire l'attention sur différents points, notamment, le dénivelé de la route qu'elle ne pense pas adaptée à la circulation des barges, la qualité de l'eau dans la baie, le devenir du GR 34, l'utilisation des parkings.

M. GUILLEMOT partage les craintes de Mme DEPAIL quant à la voirie. Il suggère qu'elle soit prise en charge par la CCPG et qu'une partie de la douve soit busée afin d'élargir la route.

M. de CHAISEMARTIN souligne que l'eau de la baie est de bonne qualité. Quant à l'utilisation des parkings par les professionnels, il ne partage pas les craintes de Mme DEPAIL, estimant qu'ils utiliseront les emplacements qui leur seront dévolus sur la zone.

M. LE BLEIZ espère que des compromis seront trouvés avec les propriétaires fonciers afin d'éviter les expropriations.

M. de CHAISEMARTIN partage le même avis, estimant que l'expropriation est la plus mauvaise des solutions.

M. GROT émet les mêmes réserves que celles déjà énoncées, notamment en ce qui concerne le déplacement des hangars, l'importance du trafic engendré par les professionnels, l'assurance que le parking herbé à destination des touristes soit utilisable tout au long de l'année, que les acquisitions foncières se feroient à l'amiable et sans expropriation.

Mme LE BOHEC estime que l'ostréiculture fait partie du patrimoine vivant et qu'il serait dommage de ne le retrouver que dans les musées.

M. de CHAISEMARTIN annonce qu'il a pris note de toutes les doléances et propositions faites lors de cette assemblée et qu'elles seront toutes étudiées au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2010 prescrivant à l'enquête publique au titre du code de l'Environnement de projet d'implantation d'une zone ostréicole à terre à Boulgueff sur les communes de Paimpol et Plouézec et de la demande de concession d'occupation du domaine public maritime ;

Considérant l'obligation faite aux communes de Paimpol et Plouézec et à la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo de donner un avis sur la demande d'autorisation au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre ;

Vu les avis favorables de la commission «urbanisme, travaux, environnement, logement et permis de construire» et de la commission «activités économiques, commerce et tourisme»,

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet d'implantation d'une zone ostréicole à terre à Boulgueff, sous réserve que les recommandations suivantes soient respectées :

- mettre en place un préverdissement du village ostréicole de façon à préserver les vues,
- exiger un transfert des voiries à la CCPG y compris le chemin de Boulgueff étant donné la prépondérance de l'usage économique, de compétence communautaire.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n° 2011-009

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2011

Rapporteur : Jean-Yves de CHAISEMARTIN

Par un courrier en date du 24 janvier 2011, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a informé les Maires et les Présidents d'EPCI de l'instauration d'une nouvelle dotation de l'Etat : la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Créée par la loi de Finances 2011, cette nouvelle dotation remplace la DGE (Dotation Globale d'Equipement) et la DDR (Dotation de Développement Rural).

Il est proposé de présenter des projets à réaliser dans l'année et répondant, dans les diverses catégories, principalement à des préoccupations de développement durable, de réflexion intercommunale, de sécurité, d'accessibilité.

M. MORVAN fait savoir qu'il va s'abstenir au motif qu'il n'est pas favorable à tous les dossiers proposés. Il souhaite attirer l'attention sur la dangerosité de l'aménagement réalisé devant La Poste et espère qu'il sera revu.

M. GUILLEMOT le rassure un nouvel aménagement sera mis en place dans le cours du premier semestre.

M. LUCAS déclare qu'il est défavorable au projet de restauration de la place de la République qui a lui seul représente la moitié de l'enveloppe global des sept projets présentés.

M. de CHAISEMARTIN explique qu'il ne s'agit pas d'être pour ou contre un projet, mais de se positionner pour obtenir des subventions, qui le rappelle-t-il, sont de plus en plus rares.

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour, une voix contre (Georges LUCAS) et une abstention (Pierre MORVAN),

DECIDE de présenter, au titre de la DETR 2011, les projets figurant dans le tableau joint en annexe ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

La séance est levée à 19h00.

Annexe à la délibération n° 1-2 du 7 février 2011

Catégorie	Opération	Montant TTC	Réalisation	Plan de financement	Priorité
Travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité et à l'accessibilité	Requalification de la Place de République : aménagement de sécurité et d'accessibilité	700 000 €	2011	Autofinancement	1
Travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité et à l'accessibilité	Aménagements d'accessibilité inscrits au PAVE (trottoir rue Pierre Feutren, rue de Goudelin, bourg de Kergrist)	300 000 €	2011	Autofinancement	2
Equipements scolaires, péri-scolaires, petite enfance	Rénovation thermique école Gabriel Le Bras - tranche 1	150 000 €	2011	Autofinancement Certificat économique d'énergie	3
Equipements sportifs	Base de loisirs de Poulafrêt : parcours de rééducation cardiovasculaire et de santé à rayonnement intercommunal	26 000 €	2011	Autofinancement Agence Régionale de Santé	4
Equipements sportifs	Stade de Kerraoul : développement de l'athlétisme (cages à marteau, vestiaires, sanitaires) à rayonnement intercommunal	39 500 €	2011	Autofinancement Fédération d'athlétisme	5
Equipements sportifs	Tennis de Bel Air : maîtrise de l'énergie par renouvellement de l'éclairage	20 000 €	2011	Autofinancement Fédération d'athlétisme	6
Assainissement des eaux usées	Programme de réhabilitation du réseau d'eaux usées	150 000 €	2011	Autofinancement	7

